Docusign Envelope ID: E0A4FC1B-E47B-8741-80ED-CE894F155616

2T SYSTEMS
Société par Actions Simplifiée au capital de 4 000€
Siège social : 6 rue Julien Tabouet, 72430 CHANTENAY-VILLEDIEU
841 624 224 R.C.S. LE MANS

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 14 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le quatorze septembre,
A 16 heures,

La société VELTIS GROUP, Société par Actions Simplifiée au capital de 300 € dont le siège social est situé 11-13 Avenue Charles de Gaulle 94470 BOISSY SAINT LEGER, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CRETEIL sous le numéro 109 654 640, représentée par Monsieur Laurent CANNARD,

Associée Unique de la société 2T SYSTEM (ci-après « la Société »).
A pris les décisions suivantes relatives :

- ✓ Nomination du Président,
- ✓ Modification des statuts
- ✓ Transfert de siège social
- ✓ Modification des statuts
- ✓ Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DECISION
Nomination du Président

L'Associée Unique prenant acte de la fin des fonctions de Président de Monsieur Thierry TSCHORA à compter du 1er juillet 2026, date à laquelle ce dernier a cédé la totalité des 400 actions composant le capital social de la Société à la société VELTIS GROUP ; nomme en qualité de Présidente de la Société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

- ✓ **La Société VELTIS GROUP,**
 Société par Actions Simplifiée au capital de 300 € dont le siège social est situé 11-13 Avenue Charles de Gaulle 94470 BOISSY SAINT LEGER, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CRETEIL sous le numéro 109 654 640
 Représentée par Monsieur Laurent CANNARD,

La société VELTIS GROUP intervenant aux présentes, déclare accepter les fonctions de Présidente qui lui sont confiées, satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts pour l'exercice de ce mandat, et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à cette nomination.

La rémunération du Président au titre de ses fonctions fera l'objet d'une décision ultérieure de la collectivité des associés. Le Président aura droit, en tout état de cause, au remboursement, sur justificatifs, des frais exposés dans l'accomplissement de ses fonctions.

DEUXIEME DECISION
Modification des statuts

L'Associée Unique décide en conséquence de supprimer les articles 30 et 31 des statuts qui n'ont plus lieu d'être.

TROISIEME DECISION
Transfert de siège social

L'Associée Unique décide de transférer le siège social de la société du 6 rue Julien Tabouet – 72430 CHANTENAY-VILLEDIEU au 11-13 Avenue Charles de Gaulle 94470 BOISSY SAINT LEGER.

QUATRIEME RESOLUTION
Modification des statuts

L'Associée Unique décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

« Article 4 : Siège Social

Le siège social est fixé 11-13 Avenue Charles de Gaulle 94470 BOISSY SAINT LEGER
Le reste de l'article demeure inchangé ».

CINQUIEME RESOLUTION
Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'Associé Unique et consigné au registre de ses décisions.

La société VELTIS GROUP
Représentée par Monsieur Laurent CANNARD
« Bon pour acceptation des fonctions de Présidente »

DocuSigned by:
LAURENT CANNARD
C2D5A866461A415...